



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question écrite n° 71826

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations que suscitent, d'une part, le blocage des financements d'État, en particulier de 1 100 lits médicalisés, indispensables à l'aboutissement de projets de création ou d'extension d'établissements pour personnes âgées ; d'autre part, le manque persistant de personnels dans les maisons de retraite et foyers logements. Cette dernière inquiétude est particulièrement ressentie tant par les intéressés que par les familles, et par les directions et agents de ces équipements. L'Association des directeurs de maisons de retraite a souligné récemment que les mesures prises depuis le drame de 2003 sont loin de répondre aux besoins. Ainsi le plan de recrutement annoncé à l'automne 2003 par le Premier ministre - création de 15 000 emplois en cinq ans - est loin d'être mis en oeuvre puisqu'il apparaît que quelques centaines de postes seulement ont vu le jour. Or, ce dispositif était lui-même très éloigné des attentes chiffrées, par les professionnels et responsables d'établissements, à 250 000 emplois ! De plus, un rapport prospectif récent du Commissariat général du Plan estime que le nombre des personnes de très grand âge, supérieur à soixante-quinze ans, va « fortement progresser dans les années à venir » et précise notamment que cela affectera le nombre de celles « requérant potentiellement une prise en charge pour cause de perte d'autonomie ». Le rapport estime que l'on pourrait passer de 657 000 en 2005 à un chiffre compris entre 805 000 et 920 000 en 2025 ; et évalue les besoins de construction de lits en institution de 40 000 à 54 000 d'ici à 2010. Enfin, professionnels et responsables réclament l'organisation d'une conférence nationale sur la place des personnes âgées fragilisées, avec la participation des entreprises, des syndicats, des résidents et des familles. Tenant compte de ces alarmes, il lui demande quelles dispositions immédiates le Gouvernement entend prendre, et dans le cadre de la loi de finances 2006, pour accroître les moyens affectés à ces priorités et répondre à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71826

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7531